

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2016

L'an deux mil seize le **22 juin** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 juin 2016, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LEMAIRE Alain,, RONXIN-CLAVÉREAU Jeanine, CHEVALIER Hubert, FAISNEL Valérie, Abel COLLETTE ,ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, Marie Pierre SEULIN HAMON Serge, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie Hélène, CHARTIER Georges, Tatiana AIGNEL JAMET

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Mr Robin introduit la séance en saluant la présence de Mr Laurent Michel, de la Communauté de Communes Hardouinai Mené, en vue d'une présentation sur la revitalisation des centre-bourgs.

Mme Isabelle GORE-CHAPEL, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.

1. INTERVENTION DE LAURENT MICHEL SUR LA REVITALISATION DES CENTRE-BOURGS

En introduction Laurent Michel rappelle les enjeux d'attractivité (résorption du bâti vacant, reconquête de la convivialité, retrouver une concentration en commerces et services), de densification (densifier l'habitat dans les centralités, favoriser le renouvellement de l'habitat), et enjeu d'équilibre territorial (relancer le rôle moteur de Merdrignac, stimuler l'attractivité des communes en stabilité ou baisse démographique). Un appel d'offre pluridisciplinaire à l'échelle de la CHCM a été lancé, pour constituer une équipe d'architectes, urbanistes paysagers spécialistes du monde rural, etc. pour travailler sur une vision commune et mutualisée de l'identité de notre territoire et y répondre en termes d'aménagements. Egalement un bureau de « l'attractivité territoriale », piloté par un ruraliste permettra de piloter ce programme d'étude, être l'interlocuteur et le relai des communes, lancer les dispositifs de contractualisation avec l'Etat, etc.

Enfin trois grands axes d'actions se dégagent sur le foncier, le commerce et l'habitat.

- Concernant le foncier, l'acquisition pourra se faire en lien avec l'EPF (Etablissement public foncier de Bretagne) notamment dans le cadre de l'appel à projet FISAC 2016.

- Pour l'habitat le PIG mené depuis un an sur le territoire doit être renforcé, et l'aide de la CCHM sera doublée (de 500€ à 1000€ par dossier éligible). Des initiatives de types résidence jeune travailleur en lien avec Loudéac, et un développement de l'offre résidentielle devront être développées.

- Enfin concernant le commerce différentes propositions sont à l'étude avec l'union des commerçants notamment. Un projet de drive rural et de livraison à domicile (notamment pour mettre en valeur les produits locaux de qualité et les circuits courts), mettre en valeur les façades et enseignes, développer des dispositifs de type « ma boutique à l'essai » en aidant à l'installation de nouveaux commerces, aider à la séparation commerce/ habitat.

Enfin des déplacements et visites sont organisés pour constater le succès de certaines démarches engagées sur d'autres territoires, notamment dans le bocage Coutançais qui a développé le concept de galerie marchande à ciel ouvert, et de marque « près de chez soi ». Ces outils de communication mettent en valeur non seulement la présence de commerces en centre bourg mais aussi les savoir-faire locaux.

Plus précisément, concernant Merdrignac, les démarches en cours de revitalisation sont : les candidatures aux labels Village Etape et Ville fleurie. Les objectifs sont de maîtriser le bâti stratégique, affirmer une identité de cœur de bourg et densifier la centralité via une requalification des lieux (place du centre, cœur de ville, circulations piétonnes, etc.)

Après en avoir discuté, les élus remercient Laurent Michel pour sa présentation.

2. ASSAINISSEMENT : RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Mr Robin donne quelques éléments d'analyse issus de ce rapport annuel, cette année rédigé par les services de la DDTM. Il y a 2315 équivalents habitants soit 955 abonnés. Soit une augmentation de 9,5% des abonnés individuels, mais une baisse de 34% de la consommation des industriels (baisse d'activité de Volvico). LA commune a un réseau de 23,16km de canalisations. Le prix du service public a très légèrement augmenté de 0,8%. Des travaux d'extension de réseau ont eu lieu à la Ville Hubeau, place du 3 août et rue des sertes.

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité le rapport annuel sur la qualité du service public de l'assainissement.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, QUALITE DE VIE EN VILLE, GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE

Devis du SDE :

Mme Goré-Chapel explique qu'une parcelle constructible à ST Doha nécessite d'être électrifiée. Le SDE propose un devis à 2192€. Les branchements resteront à charge du propriétaire. A l'unanimité l'assemblée valide le devis et autorise Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Questions diverses :

Mr Alain Le Maire annonce que sa commission se réunira le 8 juillet pour étudier différents points de sécurité en ville (carrefour sans visibilité, demande de miroir, etc) ; il demande aux élus de sa commission de faire le point sur ce type de dossiers pour qu'ils puissent être vus en commission, et sur place.

Mr Le Maire précise aussi que pour travailler dans de meilleures conditions, il a été accordé aux services techniques de rouvrir la place du centre à la circulation à 14h après le marché (et non plus 13h).

4. QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Grand Bassin de l'Oust : nouvelle charte d'entretien des espaces verts :

Mr Bazin rappelle que cette charte est composée de cinq niveaux d'engagements, et qu'elle a pour objectif de limiter les usages des produits phytosanitaires sur le territoire communal. Mais depuis son existence en 2011 la réglementation a évolué et une mise à jour était nécessaire. Aujourd'hui la commune est au niveau 3, car elle utilise encore des produits au cimetière et parfois au stade (tous les 3 ans environs).

Les élus approuvent à l'unanimité cette nouvelle charte. Ils s'accordent à dire qu'il serait nécessaire de mieux expliquer aux riverains quels sont les avantages de la gestion différenciée des espaces verts, et mettre en valeur les nouvelles pratiques. L'exemple du Val de Landrouet est

abordé où des espaces enherbés ne sont pas tondu pour qu'une flore sauvage puisse réapparaître, et que cela soit également moins coûteux en entretien. Mais des riverains ou usagers du site ne comprennent pas ou ne connaissent pas ces pratiques et pensent que le site est mal entretenu. Un système d'affichage explicatif pourrait être mis en place.

SIVOM : point sur le tri sélectif :

Mr Hesry rappelle au conseil municipal que le tri sélectif sera mis en place à compter de septembre, avec une distribution des sacs effectuée salle de la madeleine, par quartier. Les ordures ménagères seront ramassées le mardi matin en ville, le vendredi matin en campagne et les mêmes jours pour le tri sélectif, mais une semaine sur deux.

Quelques villages vont se voir proposer un ramassage individuel, de manière à ne plus utiliser des points de collecte. Cela nécessite l'accord des habitants puisqu'ils auront un surcoût à leur redevance.

Mr Hesry incite également les élus, et Merdrignaciens à aller visiter le centre de tri Kerval à Ploufragan. Quelques élus y sont allés le 20 juin et cette visite est très instructive, très intéressante et les chaînes de tri sont impressionnantes de précision.

Projet éolien :

Mr Hesry dresse un compte-rendu de la journée porte ouverte sur le projet éolien qui s'est tenue le 17 juin dernier. Environ 25 personnes se sont présentées salle de la madeleine pour échanger avec les chargés de projet. Un financement participatif serait possible. Une méthode plus pédagogique serait intéressante, quitte à aller visiter des sites de parcs éoliens pour montrer aux réfractaires que les nouvelles générations d'éoliennes n'ont pas autant de nuisances que présumé. Une autre journée similaire sera organisée en novembre avant le dépôt du permis de construire.

3. FINANCES ET PERSONNEL

Trésorerie :

Mr Le Gall explique que la trésorerie a dressé la liste des Recettes non recouvrées, c'est-à-dire de non-valeurs nécessitant une délibération. Cette liste est principalement composée de participations non versées à l'ex association foncière. Ainsi que de redevances d'occupation du domaine public ou de poursuites pour sinistre classées sans suite. Total sur les années 2006 à 2011 : 695.67€. A l'unanimité l'assemblée valide l'abandon des poursuites et leur non-valeur.

Avenant pour la régie d'avance du dispositif argent de poche :

Mr Le Gall explique que pour ce dispositif, la régie d'avance a un plafond de 1500€ qui implique une caution personnelle de l'agent régisseur de 300€. N'étant pas concevable de mettre en jeu les ressources personnelles d'un agent, il s'avère donc nécessaire de baisser ce seuil à 1200€, le seuil de cautionnement étant de 1225€. A l'unanimité l'assemblée approuve cet avenant.

Questions diverses

Mr LE Gall rappelle que trois recrutements sont en cours. il informe que pour les deux postes d'ATSEMs, la commune a reçu à ce jour 55 candidatures dont 12 titulaires du concours et 1 RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et pour le poste aux espaces verts, 36 candidatures ont été reçues.

4. AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, CULTURE, COMMUNICATION ET ANIMATION

Mme Rigollé fait un compte rendu de la commission culture qui s'est tenue le 22 juin juste avant le conseil municipal :

Vente des livres de la médiathèque :

Suite au désherbage (qui permet d'enlever les livres pas ou peu empruntés), un tri est effectué pour mettre à la vente ceux en bon état. Cette vente a été étudiée par les membres de la commission et les agents de la médiathèque qui ont statué ensemble sur le fait que cette vente aura lieu le 17 septembre, sous un chapiteau devant la médiathèque. Elle se tiendra de 9h30 à 15h, avec pour prix unique 1€ les trois livres. Des élus seront présents pour aider les agents tout au long de cette journée.

Supports de communication

il a été proposé aux élus de travailler sur le Merdrignac Infos avec l'agent administratif en charge de ce dossier. Un groupe de travail se réunira en juillet pour définir le contenu. Il est en effet question de moderniser ce support, d'améliorer l'image de la commune par une communication plus dynamique et plus proche des actions effectuées sur le terrain. La question de la retranscription intégrale du compte-rendu du conseil municipal sera également adoptée.

Panneaux d'information

Des panneaux d'informations avec plan et commerces étaient présents sur la commune, mais les contrats de maintenance avec différentes agences de communication ont été résiliés les années passés car leurs prestations n'étaient pas satisfaisantes. Or ces panneaux sont à remettre en fonction notamment dans le cadre de la candidature au label village étape. Il sera donc proposé de réinstaller des panneaux d'affichage avec le plan de ville actuel récent. La signalétique commerciale et de service sera revue parallèlement aux projets de galerie commerciale à ciel ouvert et de revitalisation du centre bourg en lien avec la CCHM.

Enfin, des dates de réunions ont été calées pour faire des débriefing des animations récentes ou à venir (fête de la musique, 13 juillet).

5. QUESTIONS DIVERSES

Agence de l'eau :

Eric Robin explique que la convention avec l'Agence de l'Eau pour permettre la mise en œuvre d'une opération collective, en vue de l'attribution et du versement des aides par l'intermédiaire d'un mandat de la commune, arrive à terme début juillet et doit être renouvelée.

Cette convention vise à favoriser les actions groupées de réhabilitation ou de mise en conformité des branchements de particuliers sur le réseau d'assainissement collectif. Une dizaine d'opérations sont nécessaires pour que la commune émette un mandat (mais 5 à 6 opérations seront suffisantes pour la première demande). Cette subvention de l'agence de l'eau représente 60% du coût des travaux et non plus 30% comme les années précédentes.

La commune a envoyé un courrier aux personnes concernées pour les inciter à effectuer ces travaux et de bénéficier de cette subvention.

Dossier Village Etape :

La délégation du label sera présente les mardi 28 et mercredi 29 juin sur la commune ; deux réunions auront lieu, une avec les partenaires institutionnels (mairie, CCHM, Préfecture, CCI, Office du Tourisme, DIR, etc.) puis une le soir avec les commerçants et prestataires de services locaux, futurs partenaires de la démarche.

Le lendemain un porte à porte auprès des commerçants partenaires de l'opération qui ne se sont pas présentés à la réunion du 28 au soir sera effectué pour toucher un maximum de professionnels.

Cette candidature est importante pour la commune d'autant plus qu'à l'heure actuelle aucune commune des côtes d'Armor n'a été encore labellisée Village Etape.

Réunion sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Mr Robin explique qu'une réunion a eu lieu le 14 juin, avec des représentants de la CCHM et de la CIDERAL, et agents administratifs compétents, dans le cadre des travaux préparatoires à la fusion communautaire.

Il s'agit d'anticiper sur un travail de refonte des PLU en un PLUI (mise en prescription pour une révision générale au 1^{er} janvier 2017, approbation au 1^{er} janvier 2018). La démarche est complexe, et très exigeante, mais il s'agit de bâtir le futur PLUI qui aura valeur de PLH (plan local de l'habitat) et de SCOT (schéma de cohérence territoriale).

L'objectif est de rédiger, en interaction avec les conseils municipaux, un document solide pour bâtir le futur territoire et être armé face à certaines exigences de l'Etat. Le PLUI sera bâti selon les spécificités de chaque commune, mais avec des règles communes à tous. Les élus locaux garderont la main mise sur la signature des autorisations.

Ce PLUI implique un diagnostic qui n'a pas été fait en 2007 pour le PLU de Merdrignac, tout au moins pas aussi précisément : un diagnostic agricole : tout bâtiment doit être repéré de façon à établir le périmètre sanitaire, chaque bâtiment de l'exploitation doit être pastillé et non plus seulement le bâtiment principal. Ces informations recueillies seront saisies par le service urbanisme de la CIDERAL qui offre ses services dans le cadre de ces travaux préparatoires.

Le recensement du petit patrimoine : l'objectif est de répertorier tous les éléments du patrimoine de la commune : fontaines, lavoirs, moulins, fours à pain, celliers, croix/calvaires, menhirs, manoirs, châteaux, bâtiments de caractère, églises, chapelles, arbres remarquables, sites, etc.

Une base existe déjà (l'inventaire du patrimoine culturel de la Région Bretagne) mais l'enjeu est de compléter cette base et d'associer élus ET population pour participer à ce recensement qui implique des adresses précises, une photo et un extrait du plan cadastral. Enfin sont à recenser les bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination (future habitation, gites, etc.) permettant de l'indexer comme tel au règlement graphique. Le changement de destination concerne : un bâtiment agricole (grange, étable, soue...), également d'intérêt patrimonial (pierre, terre-pierre) et non ruiné, conservant l'ensemble des murs.

Mr Robin insiste sur la nécessité d'impliquer, pour cette démarche exhaustive, autant de personnes que possible, personnes connaissant bien le patrimoine local et ses campagnes, élus ou non, selon une méthode précise pour rentabiliser les temps d'inventaire.

Enfin le PLUI nécessite un diagnostic des zones humides (mais celui de Merdrignac est à jour) et un recensement des équipements et services.

Mr Robin explique que cela fait partie de l'immense travail de fond engendré par la future fusion communautaire. Sur de nombreuses thématiques une telle implication est nécessaire, même si cela ne se voit pas au quotidien dans les réalisations de la commune, bon nombre d'élus et d'agents sont très impliqués dans ce travail considérable.

Point sur le projet d'aménagement de la RN164

Monsieur Robin, en compagnie d'élus locaux, explique avoir participé à une réunion du Comité de Pilotage en présence du Préfet et de la DREAL, le 6 juin dernier.

Au préalable, Monsieur le Maire avait invité Marc Le Fur, Député, pour une visite sur le terrain afin de constater l'impact de cet aménagement sur les voies de substitution, notamment en terme de mobilité agricole.

Malgré quelques avancées (maintien du pont de la Créonais, passage grande faune, etc...), le sentiment général de cette réunion est de ne pas être entendu sur les doléances des élus locaux, concernant surtout les voies de substitution.

Une deuxième réunion, du comité de suivi global a eu lieu le 16 juin, à Montauban, en présence du préfet de Région et du vice-président de Région en charge du transport. Mr Robin a posé la question devant l'assemblée sur les voies de substitution ; il lui a été répondu que la Région pouvait peut-être y contribuer à hauteur de 50% des coûts et qu'il fallait solliciter les autres collectivités (Conseil départemental notamment). Il semblerait que désormais la problématique de « mobilité agricole » apparaisse dans leurs documents de travail. Il n'empêche, le problème n'est toujours pas réglé, et les élus locaux souhaitent se faire entendre et faire comprendre que ce qui est proposé ne permet pas d'accueillir en toute sécurité les véhicules qui ne pourront plus utiliser la nouvelle 2X2 voies (engins agricoles, voiture sans permis etc...) et par la même occasion que la protection des riverains n'est pas optimale. Mr Robin remercie par ailleurs l'implication de toutes les personnes présentes à chaque réunion et en particulier du soutien de la chambre d'agriculture.

Tour de Bretagne cycliste : accueil d'une étape

Mr Robin a le plaisir d'annoncer à l'assemblée que la commune de Merdrignac accueillera l'arrivée d'une étape du tour de Bretagne en 2017, dont le départ le lendemain se fera de St Launeuc. Cela génère une immense publicité pour le territoire avec une large couverture médiatique et beaucoup de public qui suit cette épreuve.

Mr Robin informe que la pose de la plaque Jean Guittou aura lieu le 24 septembre à 11h.

Il invite enfin les élus à se rendre aux portes ouvertes de l'outil en main le samedi 25 juin, ainsi qu'aux portes ouvertes du GAEC du chêne creux le 24 juin pour lesquels l'ensemble du conseil municipal est invité.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22h35.